

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Présents : Joël Devos ; Dorothée Debruyne ; Annick Broion ; Catherine Duplouy ; Patrice Seingier ; Bruno Wulleput ; Mark Mazières ; Laurent Henneron ; Monique Laporte ; Odette Delestrez ; Bénédicte David ; Cécile Devaddere ; Claude Frenois ; Gontran Verstaen ; Amandine Labalette ; Marie-France Briche ; Hugues Declercq ; Vincent Ducourant.

Donnent procuration :

Catherine Oden à Patrice Seingier
Katia Decalf à Claude Frenois
Philippe Sonnevillie à Bénédicte David

Absents : Gervais Coupin, Pascal Thellier

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande l'observation d'une minute de silence à la mémoire d'Hervé Gourdel, assassiné en Algérie mercredi 24 septembre, victime de l'obscurantisme, de l'aveuglement et de la barbarie.

1 – Modalités d'établissement des impôts locaux pour l'année 2015

La mise en place de la nouvelle Communauté de Communes (CCFI) nécessite une harmonisation des pratiques fiscales locales. Jusqu'en 2014, Steenwerck et les 6 autres communes membres de l'ancienne Communauté de Communes (CCMFPL) avaient décidé la mise en place d'abattements fiscaux sur critères sociaux. Chaque commune pouvait mettre en place des abattements en fonction de ses priorités.

A partir de 2015, la suppression automatique des abattements de l'ancienne CCMFPL entraîne pour notre commune des modifications importantes dans l'établissement des taux et bases de la fiscalité locale.

Après de nombreuses simulations, il a été décidé de mettre en place à compter de 2015 les abattements suivants :

Abattements	Taux actuels	Taux à partir de 2015
Général à la base	0 %	5 %
Pour 2 enfants à charge	10 %	13 %
Pour 3 enfants à charge	25 %	25 %
Pour logements modestes	0 %	15 %
Pour personnes handicapées	0 %	10 %

Ces modifications des abattements vont entraîner une diminution de recettes pour la commune d'environ 30 000 € pour l'année 2015. Parallèlement, la CCFI voit ses recettes augmenter de 35 000 € environ.

Afin d'éviter un déséquilibre dans les comptes communaux, il a été décidé que la Communauté de Communes reverserait pour 2015 le manque à gagner pour la Commune, soit 35 000 €.

Ces modifications ne concernent que la Taxe d'Habitation. Les autres impôts locaux (Taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti) ne sont pas impactés.

Adopté à l'unanimité

2 - Taxe communale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur pour 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la perception par la commune de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Le montant de cette taxe est basé sur un coefficient multiplicateur, fixé pour 2014 à 8,44.

Cette taxe a permis à la commune de percevoir pour l'année dernière une somme d'un montant global avoisinant 76 000 €.

L'arrêté ministériel du 08 aout 2014 actualise la valeur de ce coefficient en le portant pour l'année 2015 à 8,50.

Monsieur le Maire propose que ce montant soit versé directement à la commune et non pas au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF).

Adopté à l'unanimité

3 – Signature d'une convention avec la trésorerie de Bailleul

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec la Trésorerie de Bailleul relative au recouvrement direct par cette dernière des créances.

Ce dispositif a pour avantage de rendre plus efficace l'action du comptable en réduisant de manière significative la chaîne du recouvrement contentieux.

Adopté à l'unanimité

4 – Signature d'un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes pour les travaux de la Grand' Place

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes relative à l'achèvement des travaux d'aménagement de la Grand' Place de Steenwerck.

Cet avenant permettra de mettre en place le plan de financement définitif de cet ouvrage.

Pour mémoire, le coût global de l'aménagement de cet espace est de 1 679 641 €, la part supportée directement par la commune de Steenwerck s'élevant à 139 884 €, soit **8,3 %** du coût total.

Adopté à l'unanimité

5 – Signature d'un avenant à la convention de co-maitrise d'ouvrage pour l'aménagement du carrefour de la Croix du Bac

Dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour de la Croix du Bac, Monsieur le Maire précise qu'il convient de revaloriser les estimations du coût des travaux pris en charge par les différents partenaires afin d'éviter de déclarer infructueuse la procédure de marché public en cours. Cette modification des montants estimés ne présage pas de l'attribution de ce marché qui sera décidée prochainement par la Commission d'appel d'offres du Conseil Général, maître d'ouvrage de cette opération.

L'enveloppe des travaux de sécurité et d'éclairage sera ainsi modifiée par avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage comme suit :

- Département: 280 000 € TTC
- Communauté de Communes : 130 000 € TTC
- Commune: 110 000 € TTC

Adopté à l'unanimité

6 – Signature d'un avenant au marché de travaux de construction d'équipements sportifs

Dans le cadre de la construction de la nouvelle salle de sports, il a été décidé de modifier le seuil d'entrée de ladite salle ; la pierre bleue initialement prévue sera remplacée par un seuil en béton.

Cette modification entraîne une réduction du coût du lot n° 2 de 1 088,93 €HT.

Adopté à l'unanimité

7 - Renouvellement de la convention de gestion du PDIPR pour l'année 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler la convention qui lie la commune au Conseil Général via le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

La commune s'engage pour l'année 2014 à assurer l'entretien des sentiers de randonnée qui traversent la commune en contrepartie d'une participation du Conseil Général pour un montant de 686,75 €.

Adopté à l'unanimité

8 – Rémunération des heures supplémentaires des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la commune doit rémunérer un agent de la filière artistique amené à réaliser trois heures par semaine afin d'assurer cet enseignement.

Cette évolution nécessite le paiement d'heures supplémentaires selon les modalités suivantes :

Enseignement artistique	Montant annuel 1ère heure	Montant annuel heures suivantes	Montant horaire	Prime spéciale annuelle
Assistant principal de 1ère classe	1069,77€	891,47 €	30,95 €	500,00 €

Adopté à l'unanimité

9 – Motion d’opposition de la direction commune des EPSM de Bailleul et d’Armentières

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une motion d’opposition à la direction commune des EPSM de Bailleul et d’Armentières, proposée par les personnels.

Ce rapprochement des deux établissements publics aurait pour conséquences : la remise en cause de la proximité des soins proposée par l’EPSM de Bailleul, la mise en péril de plusieurs centaines d’emplois locaux et la création d’un no man’s land médical entre Dunkerque et la métropole lilloise.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal apporte son soutien à cette motion.

Adopté à l’unanimité

10 – Renouvellement du bureau de l’AFR de Steenwerck TGV

Suite à un courrier de l’USAN en date du 20 août 2014 informant la commune de la péremption du bureau de l’Association Foncière de remembrement de Steenwerck TGV, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux membres du bureau de cette association.

Trois membres titulaires doivent être désignés par le Conseil Municipal et deux membres suppléants parmi les propriétaires repris dans le périmètre de l’association.

Le reste du bureau sera désigné par la Chambre d’Agriculture qui proposera 5 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

L’activité principale de cette association consiste en l’entretien des cours d’eau et des chemins situés sur la zone concernée.

Membres proposés par le Conseil Municipal :

Titulaires:

- Monsieur Eugène MALVACHE
- Monsieur Bernard BEVE
- Monsieur Denis SENECHAL

Suppléants:

- Monsieur Jean SONNEVILLE
- Monsieur Gérard BEVE

Adopté à l’unanimité

11 – Avis du Conseil Municipal sur l’adhésion de la commune de Bouvines à l’USAN

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée de la demande d’adhésion de la commune de Bouvines à l’USAN pour la compétence « Lutte contre les espèces invasives », à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l’unanimité

12 – Avis du Conseil Municipal sur les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire propose d’accepter l’extension du périmètre d’adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Val de l’Oise et de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l’ensemble de son territoire.

Adopté à l’unanimité

13 – Avis du Conseil Municipal sur le rapport d’activité 2013 du SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’émettre un avis favorable sur le rapport annuel d’activité proposé par le SIDEN-SIAN relatif au prix et à la qualité de services publics de distribution d’eau potable et d’assainissement pour l’année 2013.

Adopté à l’unanimité

14 – Avis du Conseil Municipal sur le rapport d’activité 2013 du SMICTOM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’émettre un avis favorable sur le rapport annuel d’activité proposé par le SMICTOM sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets pour l’année 2013.

Adopté à l’unanimité

15 – Fixation de l’enveloppe budgétaire des accueils de loisirs des petites vacances – année 2014/2015

Monsieur le Maire propose de reconduire l’enveloppe budgétaire allouée en 2013/2014, relative à l’accueil de loisirs des petites vacances scolaires, selon les modalités suivantes :

- 4,08 € par jour et enfant inscrit en primaire ;
- 3,00 € par jour et enfant inscrit en maternelle ;
- 0,25 € par jour et par enfant inscrit à l'accueil échelonné.

L'accueil fonctionnera aux périodes énoncées ci-dessous :

Vacances de Toussaint : du 20 au 24 octobre 2014 et du 27 au 31 octobre 2014

Vacances de Noël : du 22 au 26 décembre et du 29 au 31 décembre 2014

Vacances d'Hiver : du 23 au 27 février et du 02 au 06 mars 2015

Vacances de Printemps : du 27 au 30 avril et du 04 au 07 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

16 – Cession d'un terrain à bâtir rue du Musée

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir entre les deux offres proposées par des particuliers pour l'achat d'un terrain à bâtir situé du Musée, dont la commune est propriétaire.

Nombre de votants	21
Suffrages Offre A	18
Suffrages Offre B	1
Bulletins blancs	2

Le particulier à l'origine de l'offre A est autorisé à acquérir le terrain précédemment cité au prix de 126 000 €.

17 – Opération verger de maraude 2013-2014 pilotée par le Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre dans le cadre de l'opération TERCO

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à projet lancé au mois de mai 2014 par le Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre pour pouvoir bénéficier de végétaux et de prairie fleurie dans le cadre de l'opération verger de maraude, du programme européen TERCO.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter le Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement, de végétaux et de prairie fleurie afin d'aménager un projet de plantation sur la commune de Steenwerck pour un montant de 239,09 € correspondant à 20% du montant total de la commande.

Adopté à l'unanimité

18 – Recrutement d'enseignants dans la cadre d'une activité accessoire pour assurer les activités périscolaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires nécessite le recrutement d'intervenants pour assurer les temps d'activités périscolaires.

Certaines activités périscolaires peuvent être assurées par des enseignants, fonctionnaires de l'Education Nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités, qui permet à ces derniers d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, sous réserve de l'autorisation de l'employeur principal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder au recrutement d'enseignants pour assurer certaines activités périscolaires et de leur attribuer une rémunération selon la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 30.